



Dépôt plainte après un vol en entreprise

Par **Davi62113**, le **08/01/2016** à **15:37**

Bonjour,rnrnJe travaille dans une entreprise de commerce, un drive, le 22 octobre 2015, j'ai soustrait de la nourriture en faisant une commande et en rajoutant, dans celle-ci, de l'alimentation. Mon employeur s'en est aperçu et j'ai eu une mise a pied conservatoire. Etant un salarié protégé, mon employeur a dû faire une demande auprès de l'Inspection du Travail, laquelle a rejeté cette demande. Je reprends donc mon poste au sein de l'entreprise. Mais après un entretien avec mon employeur, qui ne veut pas en rester là, il désire porter plainte contre moi et ma compagne qui travaille dans la même entreprise et qui est venue chercher la commande que j'avais faite sans qu'elle soit au courant que j'avais mis de la marchandise en plus ce 22 octobre et qu'elle n'est en rien au courant de mon vol. Que risque-t-on tous les 2 ?rnrnMerci par avance de m'aider.

Par **morobar**, le **08/01/2016** à **18:12**

Bonjour,rnJe suppose que cet employeur exerce un recours contre la décision de l'inspecteur du travail qui n'a aucune raison de refuser un licenciement qui paraît justifié bien que sévère, c'est ce qui doit inciter à penser que c'est votre statut qui est visé en non une faute vénielle.rnLe dépôt de plainte pour détournement met en mouvement l'action publique, mais là encore tout est possible selon l'encombrement du parquet local.